

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 101 (1983)
Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société anonyme de participations étrangères Sape en liquidation, Genève

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Troisième publication

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 décembre 1982 a décidé la dissolution de la société et son entrée en liquidation.

Les créanciers éventuels sont invités à produire, par écrit, leurs créances et toutes pièces justificatives dans le délai d'un mois au plus tard après la troisième publication, sous peine de forclusion, auprès du liquidateur M. Léon Tcheraz, rue Petitot 10, à Genève. (A152¹)

1204 Genève, le 21 janvier 1983

Le liquidateur

Consult First SA, en liquidation, Genève

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Première publication

Par décision de son assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1982, la dissolution de la société a été prononcée.

Les créanciers éventuels sont invités à faire connaître leurs réclamations selon l'art. 742 CO et par écrit, dans le délai d'un mois dès la troisième publication de cet avis, au domicile de liquidation à Coppet, route de Commugny 2, chez Henri-Patrick Tecoz.

A toutes fins utiles, les intéressés sont informés que par ailleurs, les affaires en cours sont reprises par la nouvelle société Consult First RP SA, rue de Lausanne 20, Genève. (A226¹)

1202 Genève, le 3 février 1983

Le liquidateur

Consortes développements S.A. en liquidation, Nyon

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Première publication

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 janvier 1983 a prononcé la dissolution de la société et son entrée en liquidation.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances par écrit et accompagnées des pièces justificatives dans un délai d'un mois à compter de la troisième publication, en mains du liquidateur, M. Philippe Heller, p.a. Fiduciaire Heller S.A., à Nyon, place Bel-Air 4. (A230¹)

1260 Nyon, le 24 janvier 1983

Le liquidateur

Granorice Milling and Trading SA, Genève

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Deuxième publication

Par décision du 31 janvier 1983, la société Granorice Milling and Trading SA, dont le siège est à Genève, a prononcé sa dissolution et son entrée en liquidation.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances, avant le 15 mars 1983, en mains du liquidateur, M. Charles Craissati, avenue Théodore Vernes 14, 1290 Versoix. (A217¹)

1200 Genève, le 31 janvier 1983

Le liquidateur

Ritis SA, en liquidation, Genève

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Deuxième publication

L'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 1982 a décidé la dissolution de la société et son entrée en liquidation.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances par écrit, avec pièces justificatives, dans le délai d'un mois dès la troisième publication de cet avis, au siège de la société Ritis SA, en liquidation, à Genève, rue de la Croix-d'Or 17a, c/o M. Gabriel Cuccini. (A220¹)

1200 Genève, le 8 février 1983

Le liquidateur

Société Crans-Lannaz-Résidence S.A., Veyras

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Deuxième publicationConformément à l'art. 742, al. 2 CO, les créanciers de la Société Crans-Lannaz-Résidence S.A. de siège social à Veyras, sont informés que cette société a été dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1982 et sont sommés par la présente de faire connaître dans un délai d'un mois leurs réclamations auprès de l'Agence Immobilière Martin Bagnoud S.A., route de Sion 3, 3960 Sierre. (A203¹)

3960 Sierre, le 28 janvier 1983

La liquidatrice

Hubater S.A., Genève

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Deuxième publication

L'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 1983 a décidé la dissolution de la société et son entrée en liquidation.

Les créanciers de la société sont invités à produire leurs créances en mains du liquidateur, M. Gérard Fonjallaz, p.a. Gonet & Cie, boulevard du Théâtre 6, 1204 Genève, jusqu'au 30 avril 1983, sous peine de forclusion. (A202¹)

1204 Genève, le 1er février 1983

Le liquidateur

Tamanu S.A. en liquidation, à Lausanne

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Première publication

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1er décembre 1982 a décidé la dissolution de la société et son entrée en liquidation.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances d'ici le 31 mars 1983, par écrit accompagnées des pièces justificatives en mains du liquidateur, M. Henri Boss, 1605 Chexbres. (A229¹)

1602 Lausanne, le 2 février 1983

Le liquidateur

Chamoliet SA, Thônex

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Deuxième publication

Selon procès-verbal de son assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 1982, la société a décidé sa dissolution et son entrée en liquidation sous la raison sociale Chamoliet SA, en liquidation.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances par écrit, dans un délai d'un mois dès la troisième publication de cet avis, en mains du liquidateur, M. Norbert Jullier, chemin du Chamoliet 18, 1226 Thônex. (A199¹)

1226 Thônex, le 17 décembre 1982

Le liquidateur:
Norbert Jullier**Metal & Shipping Ltd, Genève**

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Deuxième publication

Par décision du 1er février 1983, la société Metal & Shipping Ltd, dont le siège est à Genève, a prononcé sa dissolution et son entrée en liquidation.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances, avant le 15 mars 1983, en mains du liquidateur, soit la Société de Contrôle Fiduciaire S.A., à Genève, rue Ami Lullin 4. (A216¹)

1200 Genève, le 1er février 1983

Le liquidateur

Radio-Taxis lausannois S. à r. l., à Lausanne

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 823, 742 et 745 CO

Première publication

Selon procès-verbal de son assemblée générale extraordinaire du 4 février 1983, la société a décidé sa dissolution et son entrée en liquidation sous la raison sociale Radio-Taxis lausannois S. à r. l., en liquidation.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances d'ici au 31 mars 1983, par écrit accompagnées des pièces justificatives, auprès du liquidateur de la société Philippe Rey, p.a. chez Intermandat S.A., Société Fiduciaire, rue du Petit-Chêne 38, à Lausanne. (A228¹)

1000 Lausanne, le 4 février 1983

Radio-Taxis lausannois S. à r. l., en liquidation
Le liquidateur: P. Rey**Grifa per beneficio d'inventario**

(Art. 580 ss CCS)

Istante: M. Wallimann-Waser, Hinterdorfstrasse, 6055 Alpnach Dorf. Eredità: quella relitta dal defunto Franz Waser, attinente di Wolfenschiessen, già domiciliato a Piazzogna, nato il 16 marzo 1934, a Werthenstein, figlio di Robert Theodor e di Anna Maria nata Odermatt, morto a Piazzogna il 6 ottobre 1982.

Delegato dell'inventario: Avv. Luigi Mattei, piazza R. Simen, 6501 Bellinzona.

Termine per le contraddizioni: 15 marzo 1983.

Chiusura dell'inventario: 15 aprile 1983. (A196¹)6600 Locarno, il 1° febbraio 1983 Pretura di Locarno-Campagna
Il pretore: Avv. G. Francini**Fonds de prévoyance en faveur du personnel de Chrysler International S.A., Genève**

Liquidation et appel aux créanciers

Unique publication

Selon procès-verbal du 21 décembre 1982, le conseil de fondation a décidé la dissolution et la liquidation de la fondation. Le plan de liquidation a été approuvé par l'Office fédéral des assurances sociales.

Les créanciers éventuels sont sommés de faire connaître leurs réclamations et de produire leurs créances, en les justifiant, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, auprès du liquidateur, M. Thomas S. Habib, Chrysler International S.A., case postale 158, 1211 Genève 24. (A227¹)

1211 Genève, le 2 février 1983

Le liquidateur

Arcap AG, en liquidation, Neuchâtel

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO

Troisième publication

Dans son assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 1983, la société a décidé sa dissolution et son entrée en liquidation.

Les créanciers sociaux sont priés de produire leurs créances au plus tard un mois après la troisième publication entre les mains du liquidateur, M. Pierre Manrau, c/o Fiduciaire Schenker Manrau S.A., avenue Formachon 29, 2034 Peseux. (A153¹)

2001 Neuchâtel, le 24 janvier 1983

Le liquidateur

Ricerca eredi sconosciuti

(Art. 555 CCS)

La pretura di Lugano-Distretto in relazione all'istanza 7 settembre 1982 dell'Avv. Jean Pierre Baggi, Lugano, diffida chiunque ritenesse di essere erede della defunta

Masini Georgette Emma,

vedova di Vittorino Antonio, nata Senn, figlia di Jacob Albert Senn e di Maria Emma nata Calame, nata il 23 luglio 1901, attinente di Sumiswald BE, già domiciliata a Lugano, deceduta a Lugano il 7 dicembre 1981, ad annunciarsi a questa pretura entro il termine di un anno dalla prima pubblicazione della presente grida. (A194¹)

6900 Lugano, il 18 gennaio 1983

Il pretore:
Avv. Sandro Patuzzo

Geldmarkt-Buchforderungen - Serie 1.41 Valoren-Nr. 015344

Schuldner: Schweizerische Eidgenossenschaft

Emission: 17. Februar 1983
Rückzahlung: 19. Mai 1983
Auktion: 15. Februar 1983
Anmeldefrist (Schluss): 15. Februar 1983, 12.00 Uhr

- 1. Die Schweizerische Eidgenossenschaft emittiert im Auktionsverfahren handelbare Geldmarkt-Buchforderungen im ungefähren Betrag von 200 Millionen Franken.
2. Die Schweizerische Nationalbank ist mit der Durchführung der Emission betraut.
3. Die Zinsvergütung erfolgt durch entsprechenden Diskontabschlag bei der Emission.
...
15. Steuern
a) Umsatzabgabe
Die gemäss vorliegendem Prospekt begründeten Geldmarkt-Buchforderungen unterliegen der eidgenössischen Umsatzabgabe nicht.
b) Verrechnungssteuer
- Erhebung:
Der Diskontabschlag unterliegt der Verrechnungssteuer von 35%.
...
Zeichnungsscheine können ab 11. Februar 1983 bei den Sitzen und Zweiganstalten der Schweizerischen Nationalbank bezogen werden.

Bern und Zürich, den 10. Februar 1983
Eidgenössisches Finanzdepartement Schweizerische Nationalbank

Créances comptables à court terme - Série 1.41 No de valeur 015344

Débiteur: Confédération suisse

Emission: 17 février 1983
Remboursement: 19 mai 1983
Date de l'appel d'offres: 15 février 1983
Souscription: jusqu'au 15 février 1983, à midi

- 1. La Confédération suisse émet selon le système d'enchères des créances comptables à court terme, négociables, pour un montant d'environ 200 millions de francs.
2. La Banque nationale suisse est chargée de l'émission.
3. Les intérêts sont payés à l'émission, sous la forme d'une déduction, selon la méthode de l'escompte.
...
15. Impôts
a) Droit de timbre de négociation
Les créances comptables à court terme constituées conformément au présent prospectus ne sont pas soumises au droit de timbre fédéral de négociation.
b) Impôt anticipé
- Prélèvement:
Les intérêts payés sous la forme d'une déduction lors de l'émission sont soumis à l'impôt anticipé de 35%.
...
Les bulletins de souscription peuvent être obtenus dès le 11 février 1983 auprès des sièges et succursales de la Banque nationale suisse.

Berne et Zurich, le 10 février 1983
Département fédéral des finances Banque nationale suisse

Liste des suppléments de la revue mensuelle «La Vie économique»

Envoi contre versement préalable au compte de chèques postaux 30-520, Feuille officielle suisse du commerce, Berne, ou contre remboursement.

Table with 2 columns: Nos and Fr. containing a list of supplements with their prices in Swiss Francs, such as 'Contribution à l'étude des prix du pain en Suisse (1928)' for 1.80 Fr.

Nouvelles couvertures pour «La Vie économique»

Les couvertures pour l'édition de 1982 (55e année) de la revue mensuelle «La Vie économique» peuvent être obtenues auprès de l'administration de la Feuille officielle suisse du commerce.
...
Ces couvertures peuvent être commandées, contre versement préalable de 6 francs par pièce sur le compte de chèques postaux 30-520, à l'administration de la Feuille officielle suisse du commerce, à Berne (prière de mentionner la commande au verso du coupon du bulletin de versement).

Stadt/Land Immobilien AG, Zürich

Die Stadt/Land Immobilien AG hat beschlossen, folgende Anleihen, gestützt auf Ziffer 3 der Anleihebedingungen, zur Rückzahlung zum Nennwert zu kündigen:

8 1/4% Anleihe 1975-85 von Fr. 40 000 000

(Valoren-Nummer 120 202)
auf den 15. Mai 1983

6% Anleihe 1973-88 von Fr. 15 000 000

(Valoren-Nummer 120 201)
auf den 25. Mai 1983

Von diesen Daten an können die Obligationen, versehen mit den nicht fälligen Coupons per 15. Mai 1984 und folgende bzw. per 25. Mai 1984 und folgende, bei einer schweizerischen Geschäftsstelle der Schweizerischen Kreditanstalt zur Rückzahlung eingereicht werden.

Zürich, den 10. Februar 1983

Im Auftrag:
Schweizerische Kreditanstalt



SPAR+LEIHKASSE THUN

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre

Donnerstag, 24. Februar 1983, 10.30 Uhr, im Restaurant «Bären», Thun-Dürrenast.

Traktanden:

1. Abnahme und Genehmigung des Geschäftsberichtes und der Jahresrechnung 1982.
2. Entlastung der Verwaltungsorgane.
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinnes.
4. Wahl der Rechnungsrevisoren für das Jahr 1983.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung samt dem Geschäfts- und Revisionsbericht liegen vom 14. Februar 1983 an beim Hauptsitz für die Aktionäre zur Einsichtnahme auf.

Die Zutrittskarten zur Generalversammlung werden allen im Aktionärsbuch eingetragenen Aktionären direkt zugestellt. Aktionäre, die verhindert sind, an der Generalversammlung teilzunehmen, können sich durch einen andern Aktionär oder die Verwaltung vertreten lassen.

Die Zutrittskarten müssen bei der Saalkontrolle abgegeben werden.

Die Aktionäre werden zu dieser Versammlung freundlich eingeladen.

Thun, den 27. Januar 1983

Namens des Verwaltungsrates
Der Präsident: H. Hoffmann
Der Direktor: R. Beyeler

Hauptsitz

3601 Thun, Bälliz 64
Bahnhofbrücke
033 21 66 33

Filialen

3700 Spiez	033 54 11 65
3780 Gstaad	030 4 31 70
3604 Dürrenast/Thun	033 36 66 33
3626 Hünibach	033 43 33 33

Agenturen 3625 Heiligenschwendi und 3775 Lenk im Simmental

Sopafin, Société de participations financières, Genève

Convocation

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

pour le lundi 28 février 1983, à 11 h. 30, dans les bureaux de Messieurs Pictet & Cie, banquiers, boulevard Georges-Favon 29, à Genève.

Ordre du jour de l'assemblée:

1. Rapport de gestion.
2. Rapport de l'organe de contrôle.
3. Votations sur les conclusions de ces rapports et décharge au conseil d'administration.
4. Nomination d'un administrateur.
5. Nomination de l'organe de contrôle pour l'exercice 1983.

Conformément à l'art. 696 CO, le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1982, le rapport du contrôleur, le rapport de gestion et les propositions concernant le paiement du dividende seront à la disposition des actionnaires, dès le 18 février 1983 au siège de la société, boulevard Georges-Favon 29, chez MM. Pictet & Cie.

Afin de pouvoir assister à l'assemblée, Messieurs les actionnaires auront à déposer leurs titres au siège avant le 24 février 1983, à 12 h.

Genève, le 10 février 1983

Le conseil d'administration



CBI-Intercontinental Fonds de placement en valeurs mobilières internationales

Répartition finale pour l'exercice 1982

La Compagnie de Banque et d'Investissements, Genève, direction du fonds de placement en valeurs mobilières internationales, CBI-Intercontinental, informe les porteurs de parts de la mise en paiement du coupon no 5, dès le 1er mars 1983.

Payable aux guichets de la direction:

Coupon no 5

a. Répartition pour les porteurs de parts domiciliés en Suisse

Revenu net	Fr. 3.40
moins impôt anticipé 35%	Fr. 1.19
Montant net par part	Fr. 2.21

b. Répartition pour les porteurs de parts domiciliés à l'étranger, avec déclaration bancaire

Revenu net	Fr. 3.40
moins retenue suppl. USA non récupérable	Fr. -1.15
Montant net par part	Fr. 3.25

Domicile de paiement et de souscription:

Compagnie de Banque et d'Investissements, cours des Bastions 14, Genève



Steril Catgut Gesellschaft Neuhausen am Rheinflall

Einladung zur ordentlichen Generalversammlung

auf Donnerstag, den 24. Februar 1983, um 11 Uhr, im Gebäude der Nahtmaterialkonfektionierung, Mühlenstrasse 56, Schaffhausen.

Traktanden:

1. Abnahme des Geschäftsberichtes und der Jahresrechnung 1981/82 sowie des Berichtes der Rechnungsrevisoren.
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
3. Décharge-Erteilung an die Verwaltung.
4. Wahl des Verwaltungsrates.
5. Wahl der Kontrollstelle.
6. Erhöhung des Grundkapitals der Gesellschaft von Fr. 4 000 000.- auf Fr. 6 000 000.- durch Ausgabe von 4000 Inhaberaktien zu Fr. 500.- Nennwert.
 - a. Feststellung der Zeichnung und Liberierung der neuen Aktien;
 - b. Änderung § 4 der Statuten;
 - c. Bezugsrechte der Aktionäre.

Geschäftsbericht und Bericht der Kontrollstelle liegen ab 10. Februar 1983 am Geschäftssitz der Gesellschaft, in Neuhausen am Rheinflall, zur Einsichtnahme durch die Aktionäre auf.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung ist eine Eintrittskarte erforderlich. Sie kann am Sitz der Gesellschaft bezogen werden gegen einen Bankausweis über die Hinterlegung der Aktien. Die Aktien bleiben bis einen Tag nach der Generalversammlung hinterlegt.

Neuhausen am Rheinflall, den 10. Februar 1983

Der Verwaltungsrat



CBI-Bond Fonds de placement en obligations

Répartition finale pour l'exercice 1982

La Compagnie de Banque et d'Investissements, Genève, direction du fonds de placement en obligations CBI-Bond, informe les porteurs de parts de la mise en paiement des coupons no 16 et 17, dès le 1er mars 1983.

Payable aux guichets de la direction:

Coupon no 16

a. Répartition pour les porteurs de parts domiciliés en Suisse

Revenu net	Fr. 45.20
moins impôt anticipé 35%	Fr. 15.82
Montant net par part	Fr. 29.38

b. Répartition pour les porteurs de parts domiciliés à l'étranger, avec déclaration bancaire

Revenu net	Fr. 45.20
moins retenue suppl. USA non récupérable	Fr. -2.00
Montant net par part	Fr. 43.20

Coupon no 17

Gain de cours

Répartition pour les porteurs de parts domiciliés en Suisse et à l'étranger

Fr. 5.00

Domicile de paiement et de souscription:

Compagnie de Banque et d'Investissements, cours des Bastions 14, Genève

Schweizerische Treuhändergesellschaft

Basel, Bern, Delsberg, Genf, Lausanne, Lugano, Luzern, Neuenburg, St. Gallen, Sitten, Solothurn, Winterthur, Zürich

... auch für Salärbuchhaltungen

Vertreter

mit Ausbildung und Erfahrung sucht Stelle.

Telefonische Kontaktnahme
032 23 68 51

Ihre

Kataloge, Musterbücher
Preislisten
Bridalkalender usw.
mit Ringmechaniken, Drahtspiralen, WIRO, Nylon-Spiralen oder Plastic-Rücken bindet pünktlich



Bäschlin + Co AG 8008 Zürich
Grossbuchbinderei und Fabrik für Mappen und Spiralbindungen, Hammerstr. 20, Tel. 01-55 56 44

Wir übernehmen laufende Liquidations- und Überschussposten aller Art von Fabriken, Konkursämtern, Banken usw.

Roby's Überschusswaren AG

Amerbachstrasse 45, 4057 Basel
Tel. 061 32 76 66, Telex 652 58

Zu verkaufen

Computer Olivetti BCS 2030

mit div. Software und mit ca. 150 000 gespeicherten Branchenadressen.

Tel. 042 72 44 40

Le livret d'épargne nominatif de notre banque, ci-après désigné, ayant été volé, égaré ou détruit, sera annulé et remplacé par un nouveau livret, s'il n'est pas fait opposition d'ici le 11 mai 1983:

04/308 268-A

créancier de fr. 12 823.95, délivré le 22 novembre 1973.

Lausanne, le 4 février 1983

Caisse d'Epargne et de Crédit

Zu verkaufen in Grellingen ein unverbeubarer, sonniger Südhang, aussergewöhnlicher Wohnsitz für höchste Ansprüche

Grosszügiges Raumprogramm mit Wohn-/Essbereich über 110 m², Küche/Office, 7 Schlafzimmer, 4 Badezimmer, Carport, Spielzimmer, ausgebauter Mehrzweckraum (80 m²) im Dachgeschoss, div. Nebenräume, gepflegte Parkanlage ca. 10 000 m², teilweise ebenerdiger Bau, Schwimmbad mit Gartenhalle, Doppelgarage. Interessantes Objekt, auch geeignet als Schulungszentrum, Firmensitz usw. mit verschiedenen Ausbaumöglichkeiten.

Kapitalkräftige Interessenten erhalten detaillierte Auskünfte durch Postfach 272, 4006 Basel.